

ANNEXE CONTRAT D'EQUIPEMENT N°4 CUMONT

Modalités de calcul de la subvention contractualisée :

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>REHABILITATION ET CREATION DE BATIMENTS</u>				
1 – travaux d'aménagement de restructuration et de rénovation thermique de la mairie BCTR/00004594	386 000,00 €	281 482 €*	54 %	152 000 €
2 – réfection de la toiture de la chapelle de l'église BCTR/00006682	5 317,00 €	5 317 €	54 %	2 871 €
<u>AMENAGEMENTS DE VILLAGES</u>				
3 – mise en place d'un adressage communal VIAM/00006680	1 970,95 €	1 970 €	54 %	1 063 €
4 – aménagement des abords de la mairie VIAM/00006681	34 500,00 €	34 500 €	54 %	18 630 €
5 – remplacement de l'éclairage public par des LED VIAM/00006679	32 824,00 €	32 424 €	54 %	17 508 €
SUBVENTION GLOBALISÉE	192 072 €			

* dépense éligible ramenée à 281 482 € afin de respecter le taux maximum d'aides publiques plafonné à 80 %.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	460 611,95 €
Dépense subventionnable H.T.	355 693 €
Subvention globalisée	192 072 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	41,70 %

Le Président,

Michel WEILL